



Mon beau fils ne veu pas se marier de peur pour sa maison

Par **grollaud**, le **28/04/2008** à **16:52**

mon beau fils a acheté une maison a son non propre mes il a peu de se marier car il se demande une fois marier si sa maison a partiendras au deux et si an cas de divorce il devras lui donner sa part sur cette maison .

Par **Visiteur**, le **28/04/2008** à **17:57**

Bonsoir,
Les biens acquis avant mariage restent des bien propres
En cas de divorce, chacun garde ses biens propres.

En cas de décès et en l'absence de donation au dernier vivant, le conjoint à le choix entre 25% en propriété et l'usufruit viager du bien.